Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260915-2026_206_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGRISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE QUINZE SEPTEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 9 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Jean-Luc GUYMARD.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Luc COUËLLAN

Délibération n°2026-206

Membres en exercice : 20 Présents : 19 Absents : 1 Pouvoirs : 1

ECONOMIE, EMPLOI ET FORMATION
CONVENTION DE PARTENARIAT ECONOMIQUE ENVIR'A 2026
AVEC LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE BRETAGNE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Bretagne a une fonction de représentation des intérêts de l'artisanat et de ses entreprises. Elle contribue au développement économique, à l'aménagement et à la vitalité des territoires, ainsi qu'à l'accompagnement des entreprises. Elle mène des actions de formation initiale, dont l'apprentissage, et de formation continue à destination des actifs de l'artisanat.

C'est dans le cadre de ses missions d'accompagnement des entreprises (création, reprise, développement) que la CMA de Bretagne a lancé au titre de l'année 2026 un Appel à Manifestation d'Intérêt ENVIR'A, à destination des EPCI bretons avec pour objectif l'accompagnement des commerçants et artisans des territoires dans une démarche de développement économique plus durable.

Afin de répondre aux enjeux économiques locaux et accélérer la transition écologique de son territoire, Lamballe Terre & Mer Agglomération, lauréate de cet Appel à Manifestation d'Intérêt souhaite travailler prioritairement sur les thématiques suivantes pour l'année 2026 :

- Performa Eau qui permettra une identification sur notre territoire des entreprises artisanales les plus consommatrices d'eau pour les accompagner dans leurs investissements hydro-économes. Contribution attendue de Lamballe Terre & Mer : 4 910 € pour le suivi de 8 entreprises sachant que

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260915-2026_206_DELIB-DE

le déploiement de ce dispositif sur le territoire bénéficie d'un co-financement maximum attendu de 54 % de l'Agence de l'eau et de 10% de la CMA de Bretagne.

- Diagnostic Déchets 3R (Réduire / Réutiliser / Recycler) qui permettra dans la continuité des actions déjà menées avec la CMA de Bretagne, d'accompagner les entreprises artisanales du territoire dans la réduction à la source de leurs déchets et matières et/ou les inciter à la réutilisation et au réemploi. Contribution attendue de Lamballe Terre & Mer : 4 699 € pour le suivi de 8 entreprises sachant que le déploiement de ce dispositif sur le territoire bénéficie d'un co-financement maximum attendu de 42 % de l'Agence de l'eau et de 10% de la CMA de Bretagne.

Considérant :

- La convention de partenariat économique entre la CMA de Bretagne et Lamballe Terre & Mer pour l'année 2026 qui permet de fixer les objectifs et les moyens conclus pour la bonne mise en œuvre de cette action, transmise aux conseillers communautaires,
- La participation financière attendue de Lamballe Terre & Mer (soit un total de 9 609 €),

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- VALIDE la convention de partenariat économique entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Bretagne et Lamballe Terre & Mer pour l'année 2026,
- APPROUVE le programme d'action,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat économique entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Bretagne et Lamballe Terre & Mer pour l'année 2026 ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 19/09/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

